



# COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex  
Téléphone 026 924 22 00 | [www.chateaudoex-admin.ch](http://www.chateaudoex-admin.ch)

Conseil communal  
de et à  
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 26 mars 2025  
*Grefte\_0134\_Préavis édités*

## **Préavis no 13/2025**

### **Demande de crédit pour des travaux de remplacement de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et de réfection routière, secteurs Route des Monnaires nos 1 à 13 et Route de la Ray nos 36 à 83**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

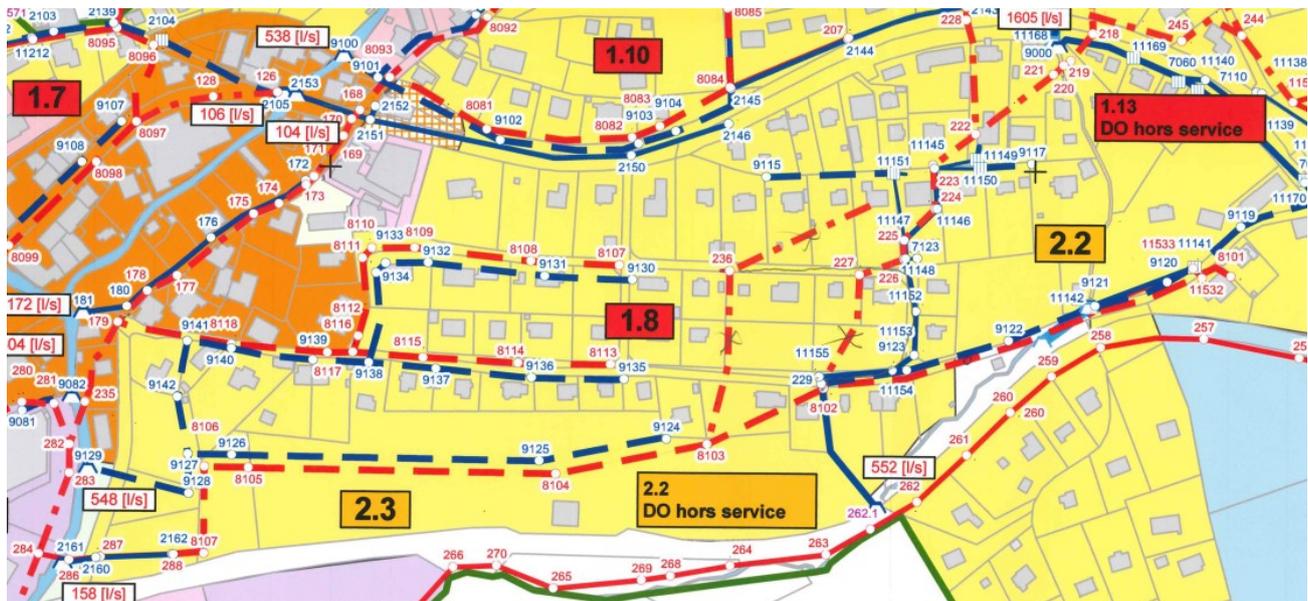
#### **OBJET DU PREAVIS**

Le présent préavis a pour objet de soumettre à votre décision une demande de crédit pour la réfection et la mise en séparatif des collecteurs d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) ainsi que la réfection routière sur les secteurs de la Route des Monnaires nos 1 à 13 et de la Route de la Ray nos 36 à 83. Des travaux de remplacement de collecteurs sont également planifiés le long du ruisseau du Mont, entre la Grand Rue et la Route de la Ray.

#### **PREAMBULE**

Les collecteurs d'eaux mélangées EC/EU des secteurs mentionnés sont en grande partie vétustes et notamment non conformes. La Commune a l'obligation d'équiper les zones légalisées en système séparatif et ces travaux s'inscrivent dans les objectifs du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de 2012. Les travaux projetés font partie des mesures prioritaires et même « urgentes » identifiées dans le PGEE. Elles sont identifiées dans les encadrés (nos 1.7, 1.8, 1.13, 2.2 et 2.3) de l'extrait ci-dessous.

Demande de crédit pour des travaux de remplacement de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et de réfection routière, secteurs Route des Monnaires nos 1 à 13 et Route de la Ray nos 36 à 83



Extrait de la planification PGEE 2012

La Municipalité a, jusqu'à aujourd'hui, attendu de trouver des synergies avec d'autres services pour débiter l'assainissement de ce secteur. La Confrérie des Eaux de Château-d'Œx doit remplacer l'entier des conduites sur la Route des Monnaires ainsi que la conduite sur la Route de la Ray. Il est dès lors opportun d'effectuer la mise en séparatif de ce secteur conjointement avec les travaux de la Confrérie des Eaux.

Les travaux sur le ruisseau du Mont (préavis no 01/2024) débiteront également prochainement. C'est une occasion d'assainir le collecteur dans le cadre de ces travaux.

Les autres services (Groupe-E, Swisscom, etc.) seront également consultés et sollicités pour l'ensemble de ces travaux afin de collaborer et trouver des synergies.

Les routes fortement impactées par les fouilles seront remises à neuf. Les secteurs encore en état satisfaisant seront, dans la mesure du possible, conservés.

## PLANIFICATION DES TRAVAUX

Le présent préavis présente les trois premières étapes du secteur selon les opportunités connues de ce jour. D'autres étapes suivront sur la route des Monnaires et sur le secteur Grand Prés-Florissant. Cependant, il est aujourd'hui trop tôt pour articuler des chiffres précis et le projet n'est pas encore prêt.

La planification des travaux se fait en collaboration avec la Confrérie. Il est important pour celle-ci de débiter rapidement l'assainissement de certains tronçons. Les travaux du ruisseau du Mont débiteront en 2025 et la route de la Ray sera impactée de manière importante par la traversée du ruisseau et par l'agrandissement de l'ouvrage hydraulique. Collecteurs et conduites d'eau potable seront remplacés conjointement.

Il a également été choisi d'exécuter en 2025 le secteur « Route de la Ray nos 74 à 83 ». Cette étape permettra et de préparer les raccordements pour le futur chantier de la construction des logements sur la parcelle no 521 (DDP, préavis no 02/2025) et de laisser libre accès à celui-ci dès 2026.

Demande de crédit pour des travaux de remplacement de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et de réfection routière, secteurs Route des Monnaires nos 1 à 13 et Route de la Ray nos 36 à 83

---

Entre 2026 et 2027, l'étape « Route des Monnaire nos 1 à 13 » ainsi que l'étape « Route de la Ray nos 36 à 74 » s'enchaîneront.

D'autres travaux d'entretien suivront en parallèle de ces grands axes, comme notamment l'entretien du collecteur de transport des Grands Prés au « Nord » de la route cantonale.

Les étapes futures importantes pour l'assainissement du solde du secteur Florissant et Bossons d'Enbas, feront l'objet d'un préavis ultérieur.

Toutes ces étapes sont illustrées sur le plan de l'ANNEXE A.

## **TRAVAUX PREVUS**

### Étape 1 : 2025 – « Route de la Ray nos 74 à 83 » et collecteur « Ruisseau du Mont »

- Déviation du collecteur EU au droit de « la Rochette », suppression du déversoir d'orage et suppression de la traversée sur le ruisseau
- Collecteur EU le long du ruisseau du Mont
- Assainissement des collecteurs EC/EU et remplacement de la conduite d'eau du secteur « Route de la Raye nos 74 à 83 »
- Réfection routière sur le secteur selon besoin.

### Étape 2 : 2026 – « Route des Monnaires nos 1 à 13 »

- Entretien, remplacements et réparations des collecteurs EC/EU existants
- Remplacement de la conduite d'eau potable
- Travaux d'assainissement routier et élargissement du carrefour au croisement de la route de la Ray

### Étape 3 : 2027 – « Route de la Ray n°36 à 74 »

- Création des collecteurs EC/EU sur le secteur
- Entretien, remplacements et réparations des collecteurs EC/EU existants
- Remplacement de la conduite d'eau potable
- Travaux d'assainissement routier

### **Étapes futures hors préavis :**

### Étape 4 : 2028 ? – « Chemin de Florissant » (Préavis futur)

- Création des collecteurs EC/EU sur le secteur
- Entretien, remplacements et réparations des collecteurs EC/EU existants
- Travaux routiers en partie conjointement avec riverains (route privée)

### Étape 5 : 2029 ? – « Route des Grands Prés »(Préavis futur)

- Création des collecteurs EC/EU sur le secteur
- Entretien, remplacements et réparations des collecteurs EC/EU existants
- Travaux d'assainissement routier

## **MISE EN CONFORMITÉ DES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS**

Actuellement les secteurs concernés par le projet sont en système unitaire ou partiellement selon les secteurs. Les privés devront, à leurs frais, se mettre en conformité par une mise en séparatif, ceci conformément au règlement communal sur les égouts et l'épuration des eaux du 1<sup>er</sup> janvier 1991. Ces propriétaires seront informés en temps voulu, en fonction de l'évolution des travaux.

Demande de crédit pour des travaux de remplacement de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et de réfection routière, secteurs Route des Monnaires nos 1 à 13 et Route de la Ray nos 36 à 83

Un délai de raccordement leur sera accordé ceci tout en sachant que la majorité des propriétaires profite des travaux publics, compte tenu du fait que ceux-ci bénéficient gratuitement de l'installation de chantier, des conditions d'adjudication des travaux par la Municipalité et de la surveillance du chantier.

### **PROCEDURE ADMINISTRATIVE**

Chaque phase de travaux sera soumise à la procédure des marchés publics.

### **COÛT DES TRAVAUX DES DIFFÉRENTES PHASES**

<b>ETAPES : ANNEE</b>	<b>Part EC/EU</b>	<b>Part ROUTES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Présent préavis</b>			
Etape 1 : 2025	CHF 260'000.00	CHF 135'000.00	CHF 395'000.00
Etape 2 : 2026	CHF 140'000.00	CHF 180'000.00	CHF 320'000.00
Etape 3 : 2027	CHF 500'000.00	CHF 225'000.00	CHF 725'000.00
<b>TOTAUX</b>	<b>CHF 900'000.00</b>	<b>CHF 540'000.00</b>	<b>CHF 1'440'000.00</b>
<b>Travaux d'entretien sur budget à venir</b>			
2026 : Grands Prés	CHF 190'000.00	CHF 0.00	CHF 190'000.00
2027 : Bossons d'Embas / Monnaires	CHF 200'000.00	CHF 0.00	CHF 200'000.00
			<b>CHF 390'000.00</b>
<b>Préavis futurs (estimations)</b>			
Etape 4 : 2028 ?	CHF 525'000.00	CHF 250'000.00	CHF 775'000.00
Etape 5 : 2029 ?	CHF 200'000.00	CHF 150'000.00	CHF 350'000.00
			<b>CHF 1'125'000.00</b>
	<b>Coût total indicatif des travaux du secteur (TTC)</b>		<b>CHF 2'955'000.00</b>

### **CONCLUSIONS**

La réalisation de l'ensemble de ces travaux doit permettre de sortir un volume important d'eaux claires du réseau et par conséquent de réduire le volume d'eau à traiter à la STEP du Berceau. La synergie des travaux avec la Confrérie est aussi cohérente que nécessaire, sachant par ailleurs que ces travaux figurent également en priorité 1 et 2 du PGEE.

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX**

- vu le préavis municipal no 13/2025 du 26 mars 2025;
- oui le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Demande de crédit pour des travaux de remplacement de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et de réfection routière, secteurs Route des Monnaires nos 1 à 13 et Route de la Ray nos 36 à 83

---

**prend acte**

• **de l'amortissement**

- Pour la part « routes », du montant de CHF 540'000.00 sur une période de 40 ans.
- Pour la part EC/EU, du montant de CHF 900'000.00 sur une période de 60 ans, toutes deux selon les directives sur les durées d'amortissement obligatoire édictées par le manuel MCH2, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation.

**décide**

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et de réfection routière, secteurs Route des Monnaires nos 1 à 13 et Route de la Ray nos 36 à 83.
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 1'440'000.00
- **de financer ce montant** par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 26 mars 2025.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

**Le Syndic :**

**La Secrétaire :**

**Eric Grandjean**

**Sophie Matthey**